

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Lundi 18 Novembre 2024

**Délibération 2024-39 B**  
**Erreur matérielle**

Suite à l'absence du quorum lors de l'assemblée du jeudi 14 Novembre 2024, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical le lundi 18 Novembre 2024 à 08h30, à la salle Carnot à Courville sur Eure, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Mr MOREAU Aurélien, et Mr HAY Jean-Claude, vice-présidents.

**Date de la convocation : 15/11/2024**  
**Membres en exercice : 88**  
**Membres ayant pris part au vote : 11**

Secrétaire de Séance : MOREAU Aurélien

**Etaient présents (voix délibérative) :**

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, HAY, HALLOUIN, SERRE, MAIGNE, MENAGER, DE LACHEISSERIE, MOREAU, VIGNERON, de la RAUDIÈRE.

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs LEBALC'H, TEILLEUX, FUKS, COUTEL, BOULLAI, PESCHEUR.

**Etaient absents :** Mesdames et Messieurs POLVE, RENARD, GARNIER, LE NOC, GUILLEMET, BIGEAULT, FILLETTE, DEGLOS, CLAY, LE DORLOT, HUBERT, VINCENT, RIOLET, POINTEAU, LE QUERE, CHALON, BUFFETRILLE, MENANT, CHAUVEAU, ZAMPAGLIONE, DOMMEE, DESVAUX, PLESSIS, JAHANDIER, POTTIER, TESSIER, JULIEN, DUBOIS, ANDRE, GERARD, JEROME, ALLAIN, MICHEL, BERTRAND, MOLLOT, JOVIGNOT, LOYER, PARIS, SUBLEMONTIER, CHEVREAU, PANIER, BARTHET, LAVIRON, BRUNEL, ROULLEAU, HUET, LE BLOAS, LEDEZ, BOURGEOIS, TREMIER, DUCROCQ, LEROY, BESNARD, LABONNNE, LUNEAU, BICHON, DONCK, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, PELOUIN, GODEAU, GENTY, VERRET, CHARREAU, LEDROIT, GUERIN, BIGEAULT.

### Demande de subvention auprès de conseil départemental au titre du FDI – année 2025

Suite aux problématiques rencontrées sur les déchèteries du SIRTOM (difficultés de déchargement, file d'attente sur les voies de circulation limitrophes...),

Compte tenu des nouvelles filières et ambitions de recyclage, réemploi,

Compte tenu de la possibilité de disposer de la réserve foncière nécessaire,

Compte tenu de l'opportunité de regrouper tous les services du SIRTOM sur un même site et de développer de nouveaux services par l'acquisition du bien jouxtant la déchèterie de Courville,

Compte tenu du projet de « création d'un siège social du SIRTOM » incluant :

- Des bureaux administratifs ;
- Une salle de réunion ;
- Un point d'accueil et d'information des usagers accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Un site vitrine permettant de réaliser des animations de sensibilisation à destination des usagers (scolaire...)
- Un local pour garer le véhicule du SIRTOM
- Un local de stockage pour le matériel mis à disposition des usagers pour la collecte des déchets (bacs à roulettes, composteurs...)

La création du siège social du SIRTOM tel que définit pourrait être éligible au FDI au titre des opérations visant à renforcer la présence et l'accessibilité des services publics de proximité pour la catégorie bâtiment technique et administratif. Cette subvention s'élèverait à 30% des dépenses hors taxe dans la limite de 100 000 €.

Ainsi, le Plan de financement prévisionnel s'établirait tel que présenté ci-dessous :

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Création du siège social du SIRTOM	575 000 € HT	FDI	30 000 €
		SIRTOM	545 000 €
<b>Total Charges</b>	<b>575 000 € HT</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>575 000 €</b>

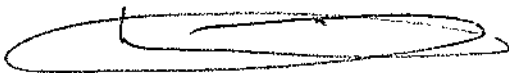
**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve les orientations du projet de création du siège social du SIRTOM tel que présenté pour un montant estimatif de 575 000 € HT et le plan de financement prévisionnel associé ;
- sollicite une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du FDI 2025 au titre des opérations visant à renforcer la présence et l'accessibilité des services de proximité ;

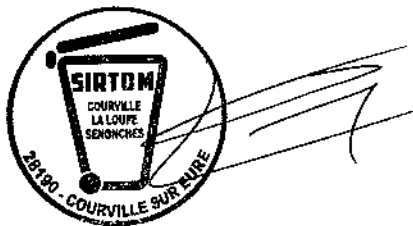
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tout document s'y rapportant ;

Pour extrait certifié conforme

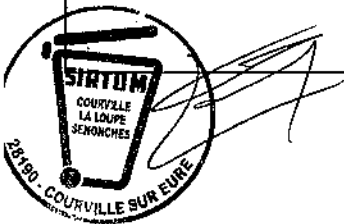
Le secrétaire de séance,  
Aurélien MOREAU



Le Président,  
Bertrand de LACHEISSEIRE



Rendu exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en préfecture Le 06/12/2024  
Et de la publication Du 08/12/2024  
Le Président, Bertrand de LACHEISSEIRE



PRÉFECTURE  
D'EURE-ET-LOIR

06 DEC. 2024

BUREAU COURRIER  
ARRIVÉE